

NOTICE D'INFORMATIONS :

QU'EST-CE QUE REST'O COLLÈGE ?

Le dispositif Rest'O collège vous permet d'obtenir un tarif de la restauration scolaire selon les ressources et la situation de votre foyer. Cette aide financière du Département est à destination des élèves demi-pensionnaires, scolarisés dans un collège public du Val d'Oise.

Le coût réel d'un repas est de 8 euros et le Département contribue jusqu'à 85 % de cette somme. En avril 2015, l'Assemblée départementale a voté comme principe, le calcul du tarif sur la base du quotient familial de la CAF et la grille tarifaire correspondante.

QUI PEUT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Cette demande est effectuée uniquement par un des représentants légaux du collégien demi-pensionnaire.

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

Constitution du dossier Rest'O collège :

Les demandes sont à effectuer chaque année scolaire avec tous les justificatifs demandés.

Vous devez remplir 1 formulaire par collégien demi-pensionnaire.

1. Le livret de famille complet (pages parents et enfants) ou l'acte de naissance avec filiation non daté de l'enfant ou un jugement d'adoption ou de tutelle sont des documents obligatoires quel que soit la situation du foyer.
2. Rassemblez les documents justificatifs suivant la situation de votre foyer. Le format des justificatifs dépend du canal utilisé pour le dépôt de la demande.

Dépôt du dossier :

Nous vous offrons la possibilité de déposer votre demande sur la plateforme de téléservices du Département ou par mail ou par voie postale. Il est à noter que **l'utilisation de tous les canaux (papier, mail, plateforme de téléservices) pour déposer une même demande engendre une augmentation des délais de traitement.**

→ Je dépose ma demande en ligne :

Sur la plateforme des Téléservices du Val d'Oise, en vous connectant à services-en-ligne.valdoise.fr, via un ordinateur, un smartphone ou une tablette entre le **10 juin 2024 et le 22 mai 2025**. Vous aurez accès au formulaire dématérialisé, auquel vous devrez joindre les documents justificatifs numérisés en format PDF ou JPEG uniquement.

Si vous rencontrez un problème de connexion, cliquez sur [AIDE](#) en page d'accueil ou contactez le support Assistance Téléservices au 01 34 25 56 47 du lundi au vendredi de 14h à 17h.

Le tarif est calculé de façon automatique dans les deux cas suivants :

- vous êtes allocataire de la CAF et votre quotient familial a bien été restitué par la CAF sur le formulaire en ligne Rest'O Collège ;
- vous avez coché le tarif maximum à 5,05 €.

Dans ces deux cas, vous recevrez un mail « *dépôt d'une demande* » puis la notification relative à votre tarif de restauration scolaire.



Pensez à vérifier vos spams.

Dans les autres cas, une instruction de votre dossier par les services départementaux est nécessaire et le délai de traitement des demandes peut varier en fonction de la période entre 3 et 10 jours.

→ Je dépose mon dossier par courrier ou par mail :

1. Téléchargez et remplissez le formulaire papier (1 formulaire par collégien demi-pensionnaire) disponible sur notre site moncollege-valdoise.fr ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivant la situation de votre foyer, selon le canal de dépôt choisi ;
3. Transmettez au Département votre dossier complet comprenant le formulaire rempli, daté et signé avec les documents demandés soit :

a) par courrier (lisible et au format A4 uniquement) :

Rest'O Collège 2024/2025
Direction de l'Éducation et des Collèges
Département du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY PONTOISE CEDEX

b) par mail (les documents doivent être numérisés, lisibles, nommés de façon identifiable, ex. : «livret de famille, formulaire», «avis d'imposition», «attestation CAF», etc., et transmis en pièces jointes uniquement au format PDF ou JPEG à l'adresse suivante :

restcollege@valdoise.fr



1 mail par demande (collégien demi-pensionnaire)

La date limite, pour déposer votre dossier, auprès des services du Département, est le **22 mai 2025**.

Attention afin de bénéficier du dispositif Rest'O Collège et d'un tarif adapté à votre situation, il convient de déposer votre dossier avant que la facturation des repas ne soit réalisée par le collège.

COMMENT SUIVRE MA DEMANDE DÉPOSÉE PAR VOIE POSTALE OU PAR MAIL ?

Nos services enregistrent les demandes conformes et complètes dans votre compte sur la plateforme de téléservices du Département du Val d'Oise, dans un délai de 6 à 10 semaines selon la période. Une fois votre demande enregistrée par nos services vous recevrez un mail « *Dépôt d'une demande* » de service-en-ligne@valdoise-info.fr confirmant le dépôt de votre dossier et l'affectation du numéro pour le suivi. Pensez à vérifier vos spams.

Vous avez accès depuis votre compte personnel au numéro et au suivi de votre demande. Pour toute correspondance par mail vous devez obligatoirement nous indiquer le numéro de votre dossier en objet.

INFO PLUS : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les demandes non conformes ou incomplètes ne feront l'objet d'aucun enregistrement informatique par nos services et ne seront pas conservées. Ces dernières vous seront retournées.

Aucune information relative à la réception et au suivi du dossier ne pourra être communiquée par téléphone.

Retrouvez toutes les informations sur notre site moncollege-valdoise.fr

L'équipe du pôle Aides aux Familles est à vos côtés les lundis, mardis, mercredis et jeudis au 0 800 01 95 95 (numéro gratuit) pour vous accompagner dans votre démarche de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 du 11 juin 2024 au 4 juillet 2024.

Réouverture du service du 9 septembre 2024 au 22 mai 2025 de 9h30 à 12h30 les lundis, mardis, mercredis et jeudis.

Fermeture durant chaque vacances scolaires (été, Toussaint et Noël).